



CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. Elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 19 décembre 2022 à 19h30** en la Maison communale, sise à Emptinne.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication - Décisions de tutelle - Information
3. Finances - Situation de caisse - Information
4. CPAS – Budget 2023 – Décision
5. Zone de Police - Dotation communale 2023 - Décision
6. Politique de sécurité - Information
7. Zone de secours DINAPHI – Dotation communale 2023 – Pourcentage – Décision
8. Régie Communale Autonome – Prise de connaissance du budget 2023 et du plan d'entreprise 2023-2027 - Décision
9. Octroi de subventions en numéraire diverses – Exercice 2023 - Décision
10. Budget 2023 - Décision
11. Approbation du projet de prorogation de la convention d'emphytéose sur un Terrain à Schallin pour la réalisation d'une nouvelle plaine de jeux - Décision
12. Création d'un espace de jeux et de sport de rue - Aménagement du Centre de Schallin - Dossier avant projet - Décision
13. Infrastructures - Rénovation et extension des infrastructures du RCS Schallin - Approbation du dossier demande de subvention - Décision
14. Centrale d'achat unique SPW SG - Service public de Wallonie – Marché 2020M018 – Téléphonie fixe et mobile – Approbation du recours à la centrale d'achat - Décision
15. Désignation d'un auteur de projet - Aménagement de la Plaine d'Hubinne à Hamois - Valorisation "Coeur de Village" - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
16. Acquisition d'un véhicule utilitaire de type camion porte-conteneur, d'un container, d'un plateau de travail type benne et d'une berce pour épandeur - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
17. Amplification du déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques sur le domaine public par les pouvoirs locaux - Emplacements - Information
18. Règlement-redevance sur la délivrance des sacs poubelles et PMC (Exercices 2023 à 2025) - Décision

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

19. Nouvelle dénomination d'une voie publique : rue aux Consîres à Natoye - Décision
20. Désignation du CAI pour la prorogation de la convention d'emphytéose de la Régie Sportive Communale de Hamois - Décision
21. Commission d'accompagnement du plan de cohésion sociale - Désignation d'un représentant en remplacement d'un représentant démissionnaire - Décision
22. AIEC - Assemblée générale Ordinaire du 21 décembre 2022 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
23. AISDE - Assemblée générale Ordinaire du 22/12/2022 - Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
24. Renouvellement du "Gestionnaire de Réseaux de Distribution" GRD GAZ - proposition d'un candidat en qualité de gestionnaire du réseau de distribution de gaz sur le territoire de la commune de Hamois - Décision
25. Rapport annuel 2022 - communication des données relatives à l'administration et la situation des affaires de la commune - Information
26. Programme stratégique transversal – Synthèse des actualisations - Information
27. Epicerie sociale - Information
28. Divers - Information

HUIS-CLOS

29. Présentation de l'organigramme et plan du personnel - Information
30. RH - Déclaration d'activité complémentaire
31. Courrier
32. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de CPC – HAMOIS et ACHET/MOHIVILLE (implantation de MOHIVILLE)
33. Ratification de la prolongation de désignation à titre temporaire d'un Directeur d'école remplaçant - ACHET/MOHIVILLE
34. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de CPC – HAMOIS - NATOYE
35. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle (FLA) – NATOYE
36. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire – NATOYE
37. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de religion catholique – SCHATLIN - HAMOIS - NATOYE -
38. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de seconde langue (Néerlandais) - SCHATLIN / ACHET-MOHIVILLE (implantation de MOHIVILLE)

Hamois, le 9 décembre 2022



CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

- 39. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de seconde langue (Néerlandais) - HAMOIS/ ACHET-MOHIVILLE (implantation de ACHET) / NATOYE -
- 40. Décision de mise en disponibilité pour cause de maladie -
- 41. Divers - Information

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE

Par ordonnance

La Bourgmestre - Présidente,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

